

## Une obligation de résultat garantie avec les résistances thermiques des supports de tube pour Planchers Chauffants Rafraîchissants Basse Température calculées pour la marque de qualité CERTITHERM

### Quelles sont les résistances thermiques les plus performantes avec la RT 2012 ?

L'application de la Réglementation Thermique 2012 voit disparaître les références et les garde-fous au profit d'une obligation de résultats.

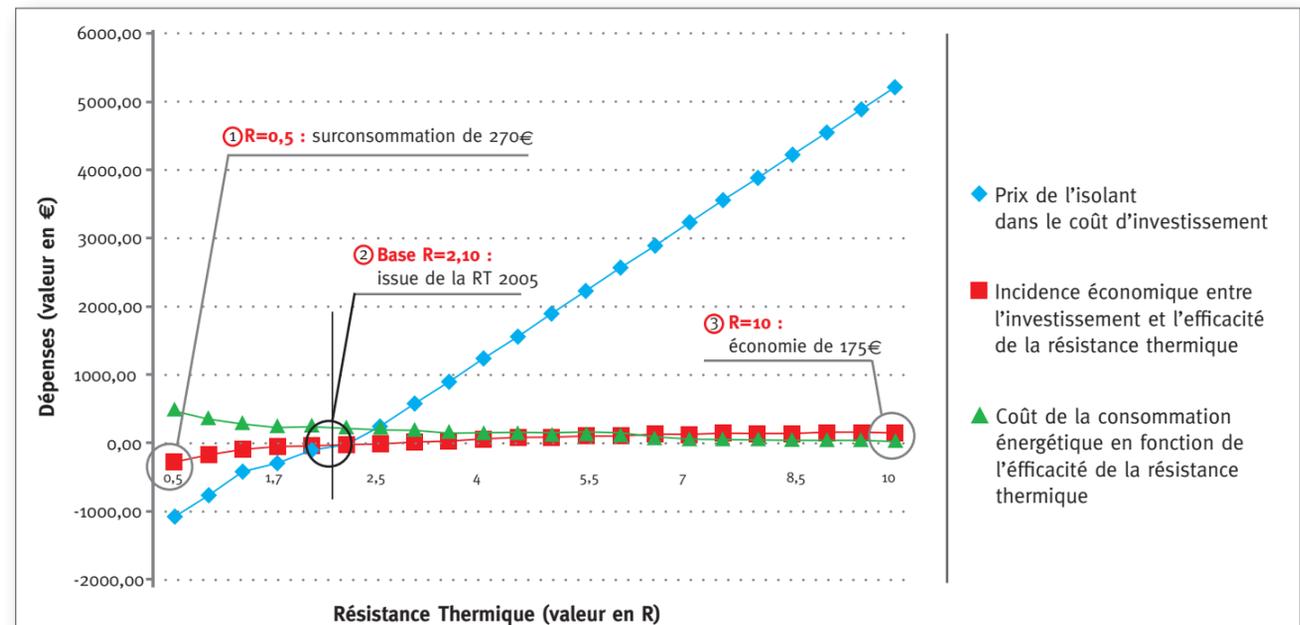
À travers des études élaborées sur la base du nouveau moteur de calcul RT2012, COCHEBAT a mis au point deux valeurs repères au bénéfice des professionnels du bâtiment.

Ces références, qui seront intégrées à des systèmes de chauffage bénéficiant de la marque collective CERTITHERM, sont les suivantes en termes de résistance thermique :

- 0,75 en plancher intermédiaire, ou en association avec un plancher déjà isolé
- 2,40 pour tous les autres planchers.

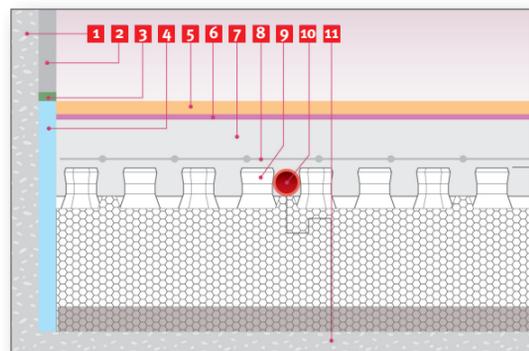
La référence 0,75 est issue des normes planchers chauffants (NF EN 1264 et DTU 65.14). Elle constitue le minimum réglementaire nécessaire à la réalisation d'un plancher chauffant.

La référence 2,4 est le produit d'une campagne de calcul basé sur le moteur RT 2012. Elle matérialise la synthèse de simulations de calculs RT en association avec les techniques connues de réalisation des bâtiments et la prise en compte d'un rapport investissement/pertinence économique (exemple ci-dessous avec PCRBT et chaudière gaz à condensation).



Considérant les points ①, ② et ③, la référence 2.40 constitue un point d'équilibre entre investissement suffisant nécessaire pour obtenir une très bonne performance thermique des planchers du bâti et un retour sur investissement significatif en termes d'économie d'énergie issue d'un abaissement de la consommation énergétique du bâtiment.

### Descriptif d'un système de Plancher Chauffant / Rafraîchissant Basse Température :



- 1 maçonnerie
- 2 plinthe
- 3 joint souple
- 4 bande périphérique\*
- 5 revêtement de sol\*
- 6 colle
- 7 enrobage\*
- 8 treillis métallique
- 9 isolant\*
- 10 émetteur\*
- 11 dalle béton
- 12 collecteur\*(1)

#### \*Composants concernés par le Certificat CERTITHERM :

- bande périphérique
- revêtement de sol
- enrobage
- isolant
- émetteur
- collecteur

(1) non représenté sur l'illustration

# Évitez les soucis !

## Posez des planchers chauffants CERTITHERM



**CERTITHERM**  
L'OBLIGATION DE RÉSULTAT  
DES PLANCHERS CHAUFFANTS ET AUTRES  
SYSTÈMES CHAUFFANTS/RAFRAÎCHISSANTS

adhérents systémistes



avec la collaboration des sociétés La Chape Liquide® et KNAUF Industries, adhérentes à Cochebat

**CERTITHERM,**  
LA MARQUE DE QUALITÉ DE **cochebat**  
le confort hydraulique du bâtiment

Cochebat • 11 bis rue de Milan • 75009 Paris  
Tél. : (33) 01 53 32 79 79 • e-mail : contact@certitherm.fr  
[www.certitherm.fr](http://www.certitherm.fr)

[www.certitherm.fr](http://www.certitherm.fr)

## CERTITHERM, la première marque de qualité pour les planchers chauffants et rafraîchissants basse température

COCHEBAT, syndicat national des fabricants de composants et de systèmes intégrés de chauffage, lance la première marque de qualité pour les systèmes de surfaces chauffantes et rafraîchissantes.

Inscrit dans la RT 2012, le plancher chauffant / rafraîchissant basse température (PCRBT) séduit tant pour ses performances que pour le confort et la liberté visuelle qu'il procure.

Si aujourd'hui ses principaux composants (tubes, collecteurs, isolation périphérique, dalles, etc.) sont soumis à différentes normes européennes et/ou des avis techniques, la notion de performance thermique globale d'un système selon la NF EN 1264 change la donne.

La performance des systèmes PCRBT devient un des éléments essentiels pour que les bâtiments puissent satisfaire les exigences BBC et celles de la RT 2012 en matière de consommation d'énergie.

### OBJECTIF

Afin d'inscrire le PCRBT dans cette recherche d'excellence, COCHEBAT a pris les devants et lance sa marque de qualité pour les systèmes de surfaces chauffantes et rafraîchissantes : CERTITHERM.

Destinée à garantir un niveau de performance des systèmes, CERTITHERM est une marque proposée à toutes les entreprises systémistes du marché qui souhaitent faire valider leurs niveaux d'émissions, d'absorptions et de pertes au dos.

Pour chaque système complet soumis au comité de marque CERTITHERM, des vérifications et des calculs thermiques sont réalisés et validés par des instructeurs indépendants.

La marque CERTITHERM garantit au final la performance de tout un système qui peut ainsi être prise en compte dans le calcul des consommations globales du bâtiment.

Véritable marque de confiance, CERTITHERM est un gage de qualité et de reconnaissance pour l'installateur, une assurance pour les bureaux d'étude, les prescripteurs et les distributeurs, et enfin une preuve de fiabilité et de garantie pour les particuliers.

## Pourquoi ?

Largement utilisé dans les programmes de construction BBC, le PCRBT répond aux exigences de la RT 2012 :

- exigence d'efficacité énergétique minimale du bâti,
- exigence de consommation maximale basée sur le modèle BBC,
- exigence de confort d'été.

De fait, le marché a besoin de s'orienter vers la performance thermique d'un système... et non d'un produit. Pour atteindre en moyenne les 50 kWh/m<sup>2</sup> par an de consommation d'énergie primaire dans les bâtiments, les systèmes

de chauffage et de climatisation devront satisfaire à l'obligation de résultat de la RT 2012.

**La performance thermique du PCRBT ne peut être effectuée que sur la base d'un système évalué selon la norme en vigueur NF EN 1264 avec une obligation de résultat.**

Actuellement, chaque produit du système respecte les normes mais, en France, il y a une absence de garantie pour le Système contrairement à l'Allemagne, l'Espagne, etc. Tout changement d'un des éléments du système a des conséquences sur sa performance, **il faut donc raisonner en terme de système et non plus de produit.**

## CERTITHERM : LA référence du marché

CERTITHERM, la marque de qualité de COCHEBAT, garantit la performance thermique d'un système donné selon la RT 2012, la NF EN 1264 et selon l'application d'une suite de règles de bonnes pratiques, telles que définies dans le Règlement d'usage.

Pour la filière, CERTITHERM permet :

- de garantir la performance thermique du système,
- d'être un gage de qualité,
- d'apporter la reconnaissance d'un système complet,
- d'anticiper les exigences futures.

## Pour qui ?



**INSTALLATEURS**



**PARTICULIERS**



**BUREAUX D'ÉTUDE**



**DISTRIBUTEURS**

## Pour vous, Certitherm c'est :

Assurer la qualité et la fiabilité d'un système dépendant d'un environnement réglementaire complexe qui pourtant engage le professionnel à une obligation de résultat.

La garantie d'avoir un système plus fiable dans le temps, sans problèmes de maintenance ou autre.

Simplifier le dimensionnement des surfaces rayonnantes (R cibles), garantir des performances (fiches et courbes d'émission), éventuellement standardiser ses propres prescriptions dans un cadre réglementaire maîtrisé.

Rationaliser les produits, garantir des performances, simplifier le dimensionnement

## Quels avantages ?

### → Efficacité

- Tous les composants du système nécessaires à la réalisation du chantier sont issus de l'expertise d'un systémiste.
- Apporte la simplicité et le gain de temps pour la pose des systèmes PCRBT.

### → Sérénité

- C'est une offre qualifiée : c'est la garantie d'une mise en œuvre et d'un fonctionnement optimal.
- C'est la garantie que les performances thermiques soient conformes à la réglementation.
- C'est un avantage concurrentiel au sein d'un environnement de normes, de performances et de mesures où d'autres acteurs peuvent proposer des systèmes de provenance et confection diverses...
- C'est pouvoir garantir la valeur (à la revente du bien) du système intégré dans le bâti et ainsi le mettre en avant lors de la transaction vers le particulier.

**« Je suis sûr de répondre à la réglementation en ne maîtrisant plus que 2 hauteurs de réservation. »**

### → Sécurité

- Aide décisionnelle.
- Marque de qualité garantissant la qualité et la performance des produits.

### → Investissement/Amortissement

L'installation d'un produit certifié est un point important dans la valeur du bien (aspect patrimonial dans une revente ultérieure).

**« Je n'achète pas de l'isolation, mais le nécessaire pour garantir la performance de mon installation. »**

### → Efficacité

- Facilite le choix des produits à saisir pour un calcul RT 2012.
- Un choix sécurisé : des systèmes certifiés par des sociétés expertes avec des informations techniques fiables, et basées sur des calculs validés Certitherm.
- Augmente la précision sur les mesures des performances pour atteindre les exigences énergétiques de la RT 2012.

### → Assurance

- Garantie d'émissions clairement définies.
- Garantie de qualité et de produits 100% compatibles.

### → Simplicité

- Simplification de son cahier des charges, outil facilitant la préconisation.
- 2 R dans tous les cas de pose.
- Gain de temps dans la conception du système, produits rationalisés, caractéristiques disponibles et structurées permettant une lecture/utilisation simplifiée.
- Garantie d'une mise à jour des informations.

### → Économie

- Optimisation des stocks afin d'améliorer la rentabilité de son entreprise, simplifier son plan de vente à 2 Résistances Thermiques 0,75 et 2,40 donc des économies sur sa valeur de stock.
- Meilleure visibilité sur les produits, rationalisation.
- Bénéficier d'outils de promotion.
- Fidéliser la clientèle existante et gagner de nouveaux clients.

### → Conseil

- Réponse à tous les cas de pose avec 2 épaisseurs de plaques.

**« Je peux facilement conseiller mes clients. »**